



Commissions Jeunes

Réunions restreintes des 22 et 24 octobre 2019 - PV N°8

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 19/10/2019

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 22 octobre 2019

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21899569 U17 Brassage poule A forfait de MARSANEIX MANOIRE
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION

DISCIPLINE

Match N°21899566 U17 Brassage poule A SARLAT MARCILLAC - COC CHAMIERES Ent
Match N°21899524 U17 Brassage poule B LALINDE COUZE Ent - ST AULAYE Ent

COMMISSION FOOT EDUCATIF

Réunion du 24 octobre 2019

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Match N°21907839 U13 Brassage District poule E MONTIGNAC Ent 2
Match N°21907867 U13 Brassage District poule J BERGERAC LA CATTE

NON SAISIE INTERNET

U13

3^{ème} infraction et plus : Débiter le club de 10 € : MONTIGNAC